

# Tarifs Journaliers

## EHPAD « Les Résidences Bocage d'Anjou »

Sites de Vern d'Anjou, du Lion d'Angers et de Bécon-les-Granits

**Au 1<sup>er</sup> mars 2021**

**(Arrêté n° 2021-02-AR-0201 du Conseil Départemental de Maine et Loire du 26/02/2021)**

<b>Grille des Tarifs</b>			
<b>GIR</b>	1/2	3/4	5/6
Tarif Hébergement	64.99	64.99	64.99
Surcoût dépendance selon GIR	22.42	14.23	6.03
<b>Tarif total journalier</b> (Hébergement + dépendance)	<b>87.41</b>	<b>79.22</b>	<b>71.02</b>
Aide APA (pour les GIR 1-2-3-4) Versée par le département à l'EHPAD	16.39	8.20	0.00
Tarif journalier supporté par l'usager après déduction de l'APA	<b>71.02</b>	<b>71.02</b>	<b>71.02</b>
<b>Montant mensuel payé par l'usager</b> (sur une base de 30 jours)	<b>2 130.60 €</b>		

2 cas possibles pour l'aide APA:

Si vous êtes du département de Maine et Loire ou de Loire-Atlantique. Cette somme ne vous sera pas facturée car elle est versée directement à l'établissement.

Si vous arrivez d'un département AUTRE que le Maine et Loire ou la Loire-Atlantique, cette somme vous sera facturée et vous toucherez directement sur votre compte de l'allocation personnalisée à l'autonomie.

**Tarif hébergement moins de 60 ans :** 82.84 €

**Tarif des repas servis aux familles (sur réservation) :**

- ❖ Déjeuner 8.60 €
- ❖ Repas de fête 14.00 €

**Déduction applicable pour les absences de plus de 24 heures :**

- ❖ Ticket modérateur 6.03 €

→ Pour l'hébergement permanent, un **dépôt de garantie**, d'un montant de 750 €, est demandé à la signature du contrat de séjour. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de la Pairie Départementale.

**Déduction applicable pour absence de plus de 72 Heures et dans la limite de 30 jours consécutifs :**

- ❖ Hospitalisation en hôpital ou clinique 20.00 €/par jour
- ❖ Hospitalisation en service psychiatrique 15.00 €/par jour
- ❖ Forfait alimentaire déduit en cas d'absence pour convenances personnelles 3.65 € (au 1<sup>er</sup> janvier 2021)/par jour